

Moniteur des adjudications d'automne 2023: *un vent favorable souffle sur le changement de culture*

Depuis fin 2022, Constructionsuisse examine dans le cadre de son moniteur des adjudications du secteur suisse de la construction, à l'appui de données relatives aux acquisitions publiées sur la plateforme d'appels d'offres simap.ch, l'avancée dans les appels d'offres des pouvoirs publics du changement de culture amorcé par le biais de la révision totale des marchés publics – à savoir le renoncement à une concurrence axée sur le prix pour l'ancrage d'une concurrence basée sur la qualité et la durabilité. suisse.ing soutient ce monitoring et s'en fait régulièrement l'écho dans ses propres articles.

La troisième et plus récente édition du moniteur, publiée à l'automne 2023, montre qu'après un léger essoufflement en 2022, d'importants indicateurs du changement de culture lors d'adjudications publiques ont repris timidement quelques couleurs à compter de 2023. Au début de l'année, six nouveaux cantons parmi les douze ayant actuellement franchi le pas ont mis en vigueur les lois de mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics (cf. figure 1). Entre le premier et le troisième trimestre 2023, quelque 9932 appels d'offres au total ont été publiés sur simap.ch, dont 32,8% concernaient le secteur de la construction, 5,8% celui de l'ingénierie et 2,1% celui de l'architecture.

Vent en poupe pour les critères de qualité et de durabilité

Depuis le premier trimestre 2023, la part des critères de qualité a, en moyenne mobile annuelle, légèrement augmenté de +0,6% pour atteindre 51,6%. Celle des critères de durabilité affiche un bond de +17,8% sur la même période et se situe désormais à 7,0%, avec une forte tendance à la hausse dans les marchés de prestations de planification (cf. figure 2). L'innovation, en tant que critère d'adjudication, a été demandée nettement plus souvent qu'il y a six mois (+63,5%). Or malgré ces percées, la progression de ces trois catégories de critères a en partie été sensiblement plus faible qu'au même trimestre de l'année précédente (T3 2022).

Évolution mitigée pour les critères de prix

Au cours des deux derniers trimestres, le nouveau critère d'adjudication visant la plausibilité de l'offre a augmenté de +25,1% pour atteindre 0,7%, en particulier dans les marchés d'ingénierie. Les marchés de construction de la Confédération sont ceux qui y ont recouru le plus depuis l'entrée en vigueur du droit révisé. En revanche, le critère de la fiabilité du prix est en net retrait de -67,8%, et plus fortement encore à l'échelon des marchés fédéraux. Seules trois publications sur simap.ch ont été recensées à cet égard au cours des six derniers mois.

Recours différencié aux divers types de procédures

Bien que dans une proportion moindre qu'au troisième trimestre de 2022, la procédure de dialogue suit, avec +22,6%, une tendance haussière. Si elle est le plus fréquemment utilisée dans les marchés de construction, c'est dans le secteur de l'architecture qu'elle suscite l'engouement récent le plus marqué. La part des marchés autorisant la présentation de variantes a, quant à elle, diminué de -8,4% depuis le premier trimestre 2023 et retombe à 18,4%, une baisse néanmoins légèrement moins marquée qu'au même trimestre de l'année précédente. Les procédures de concours (concours de projets, concours d'idées et concours de prestations globales) font montre d'une tendance baissière entre le premier et le troisième trimestre 2023. À l'inverse toutefois, les concours de projets et les concours d'idées ont eux gagné en importance en ce qui concerne les prestations de planification.

Le dernier moniteur des adjudications montre que, dans l'ensemble et même s'il reste une marge de progression, le changement de paradigme prend peu à peu son envol, notamment dans le secteur de l'ingénierie. Des différences subsistent surtout quant à la mise en œuvre au niveau cantonal, et plus encore au niveau communal. Le moniteur des adjudications vous livre tous les détails à ce propos.

Figure 1: Révision totale du droit des marchés publics (en vigueur au 30 septembre 2023)

Source: Moniteur des adjudications Q4 2023

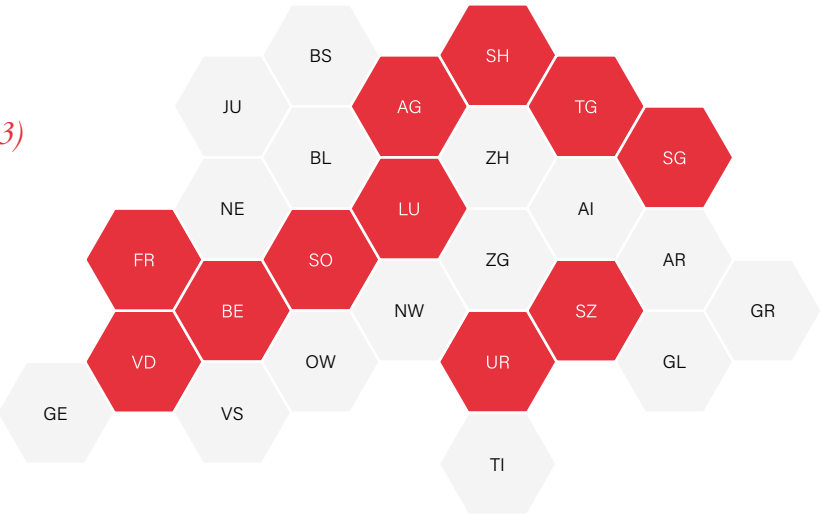


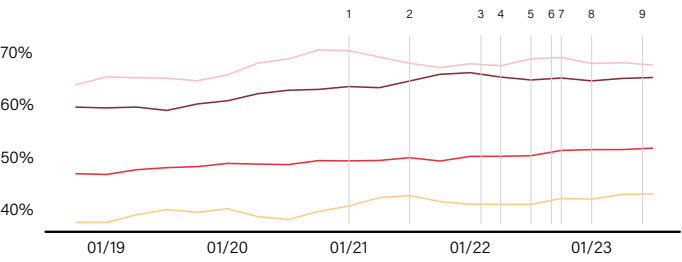
Figure 2: Évolution des indicateurs par secteur et date d'entrée en vigueur de la révision totale du droit des marchés publics (du T1 2019 au T3 2023)

Source: Moniteur des adjudications Q4 2023

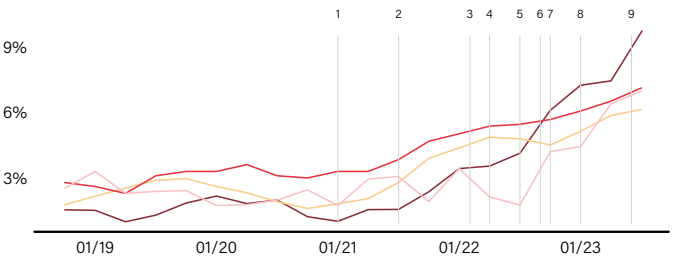
Entrée en vigueur de la révision totale du droit des marchés publics



Qualité



Durabilité



Moniteur des adjudications